

Comité Technique du 15 mars 2018

Bilan de la mise en place du dispositif régional de télétravail

Un dispositif de télétravail a été mis en place sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine à compter du 1er septembre 2017, par le biais d'un appel à candidatures lancé en avril.

A ce jour, 131 agents exercent en télétravail :

- 111 agents ont intégré le dispositif normal, pour une durée d'une demi-journée à 2 jours par semaine (le quota initial prévu dans la délibération était de 110 agents) ;
- 20 agents bénéficient du télétravail « hors quota », pour raisons médicales suite à une préconisation expresse du médecin du travail.

Au regard de ces objectifs, un bilan globalement positif peut être tiré des premiers mois de fonctionnement du dispositif.

A. Le télétravail, véritable outil de gestion des ressources humaines et de modernisation des méthodes de management

Par les retours des télétravailleurs sur le dispositif, il apparaît que le télétravail n'induit aucun changement sur les charges de travail quotidiennes des télétravailleurs, comme des managers. Seule leur manière de se coordonner diffère tout en restant satisfaisante pour chacun.

Le télétravail n'a majoritairement pas d'effet sur l'organisation de travail de l'équipe et la manière de travailler du manager. Au contraire, il induit une meilleure organisation dans l'équipe dans la plupart des cas. Il est également noté de la part des managers que la qualité du travail des télétravailleurs reste identique, voire meilleure dans certains cas.

La majorité des télétravailleurs assurent que le télétravail n'a pas ou peu d'impact sur la nature de leurs activités. Ils mettent en avant le fait que les jours télétravaillés leur permettent de traiter des dossiers de manière plus approfondie et de planifier leur journée sans devoir gérer les imprévus qu'ils peuvent rencontrer sur le lieu de travail. Subissant moins de « parasitage », ils augmentent leur efficacité au travail et ressentent moins de stress et de fatigue.

Les retours sur la formation proposée, en septembre 2017, aux télétravailleurs et leurs managers sont également très positifs, que ce soit ceux des futurs télétravailleurs ou managers, qui ont apprécié d'avoir des outils permettant d'optimiser et améliorer au mieux leur collaboration et leur organisation de travail.

Enfin, l'adaptation des outils numériques aux besoins des télétravailleurs a également été très appréciée et constitue un facteur de réussite du télétravail.

B. Le télétravail comme contribution à la mise en œuvre d'une politique sociale exemplaire

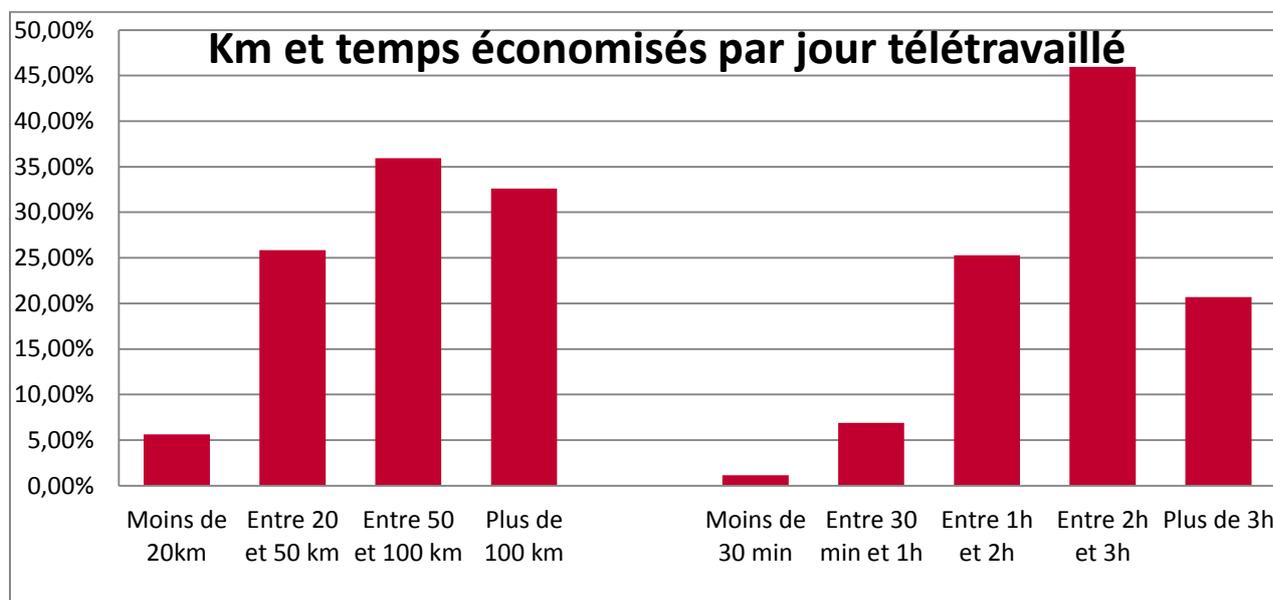
Le suivi des télétravailleurs démontre que le télétravail induit une augmentation de la motivation des télétravailleurs pour la majorité d'entre eux, principalement parce que le télétravail permet de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale.

La plupart des télétravailleurs n'ont pas de sentiment d'isolement par cette nouvelle forme de travail. Les bienfaits de ce dispositif en matière de santé et de bien-être, difficilement quantifiable, sont mis régulièrement en avant par les télétravailleurs.

C. Le télétravail, véritable engagement en matière de développement durable

Afin d'évaluer l'impact du dispositif télétravail sur l'environnement, un tableau économique et environnemental a été rempli par les télétravailleurs en décembre 2017. Ce tableau met en avant les économies en temps et kilomètres, les émissions de CO² évitées et les économies financières faites par le télétravailleur. 71% des 131 télétravailleurs ont renvoyé ce tableau de suivi.

Il est à noter que le télétravail engendre un gain de temps important dans les transports : 65% des télétravailleurs économisent plus de 2h de trajet par jour.

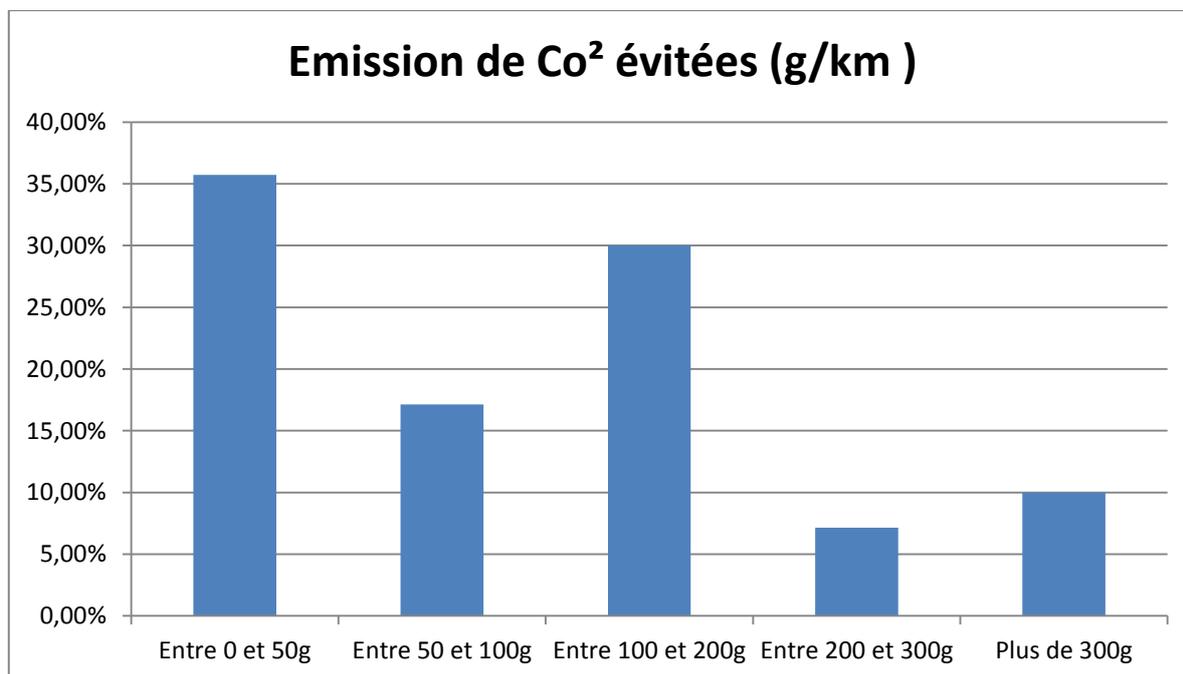


En effet, pour l'ensemble des répondants, plus de 130 000 kms et 2 792 heures passées dans les transports sont économisés.

Nombre de jours télétravaillés	Temps de transport épargné (minutes)	Kilomètres épargnés	Emission de CO ₂ épargné (g/km)
1412	167 535, soit plus de 2 792 heures	130 052	13 616 *

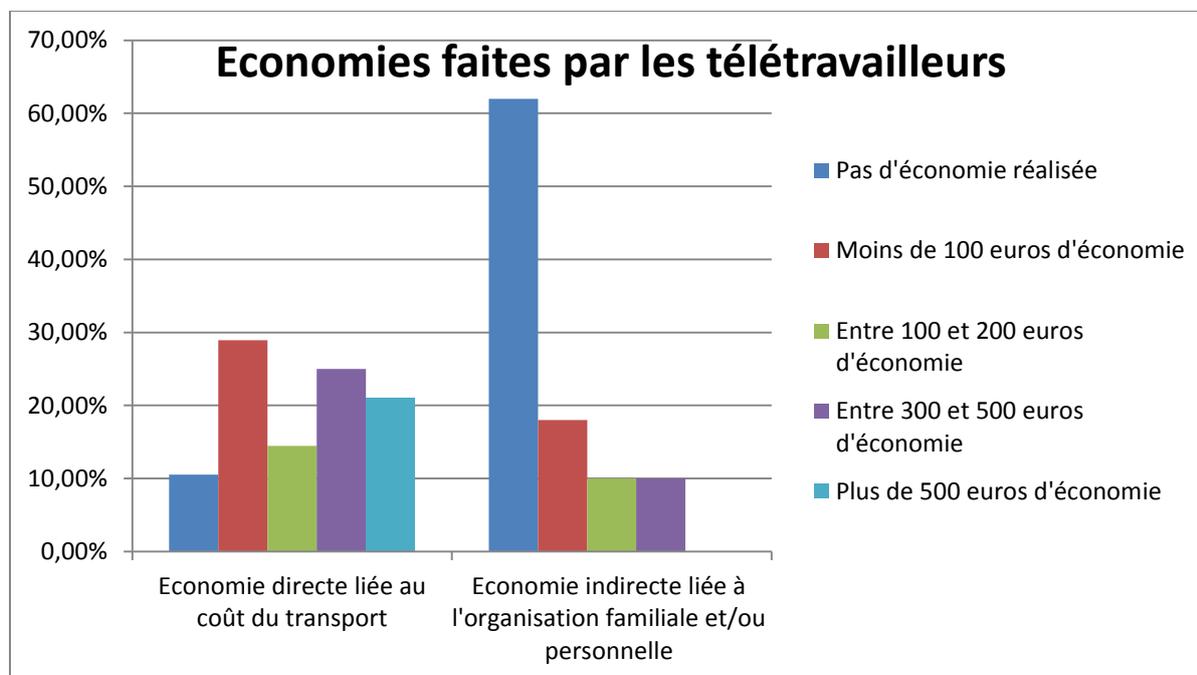
(*) à titre de comparaison, taxe sur voiture émettant + de 95 g de CO₂ au km

Le calcul relatif à l'émission de CO² permet de mettre en avant l'impact positif du télétravail sur l'environnement :



Enfin, le télétravail permet de réduire les coûts de transport considérables : non usure de véhicule, économie d'essence, etc.

40% des agents ont économisés de plus de 300 € entre septembre et décembre 2017.



Les coûts du dispositif pour les télétravailleurs à domicile sont uniquement liés aux abonnements chauffage et électrique.